



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1022

Conseil d'administration de La Halle Tony Garnier - Remplacement d'un représentant par le
Conseil municipal

Secrétariat général

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1022 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA HALLE TONY GARNIER - REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I - Contexte :

La Ville de Lyon a créé, par délibération du 20 septembre 1999, une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière sous la dénomination de La Halle Tony Garnier.

Cette régie a pour objet de gérer et d'exploiter la Halle Tony Garnier.

Elle assure l'accueil de manifestations organisées par des tiers, telles que des spectacles, des concerts, des expositions.

Elle accueille également des manifestations sportives, des salons ouverts au public et des conventions d'entreprise.

Cette régie contribue, notamment, au rayonnement culturel de la Ville de Lyon.

II - Modalités de représentation :

La régie est administrée par un Conseil d'administration dont les membres sont désignés par le Conseil municipal, sur proposition du Maire.

Ce Conseil d'administration se compose de 17 membres répartis comme suit :

- 9 membres du Conseil municipal de la Ville de Lyon ;
- 8 personnalités qualifiées ou reconnues dans le domaine d'activité de la régie.

Le Conseil municipal a procédé par délibération n° 2020/34 en date du 30 juillet 2020 aux désignations des 9 membres du Conseil municipal mentionnés ci-après pour représenter la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de La Halle Tony Garnier : Mesdames Nathalie PERRIN-GILBERT, Fanny DUBOT, Victoire GOUST, Stéphanie LEGER, Florence VERNEY-CARRON et Laura FERRARI et Messieurs Vincent MONOT, Steven VASSELIN et Jean-Yves SECHERESSE.

Les 8 personnalités qualifiées ont été désignées par délibération n° 2020/138 en date du 28 septembre 2020.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil municipal de procéder au remplacement de madame Victoire GOUST pour représenter la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de la Halle Tony Garnier.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment ses articles L 2121-33 et L 2221-1 et suivants ;

Vu les statuts de la régie en date du 18 février 2016 ;

Vu les délibérations n° 99/4202 du 20 septembre 1999, n° 2020/34 du 30 juillet 2020 et n° 2020/138 du 28 septembre 2020 ;

DELIBERE

Monsieur Adrien DRIOLI est désigné en remplacement de madame Victoire GOUST pour représenter la Ville de Lyon en qualité de titulaire, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de la Halle Tony Garnier.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET